



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0213

Objet : Marché n° 23.031; Entretien, réparation, dépannage des installations des horloges, cloches et carillons des bâtiments municipaux de la Ville de Tourcoing.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 28 juin 2023 ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 16 mai 2023 en vue de la réalisation de l'entretien, de la réparation et du dépannage des installations des horloges, cloches et carillons des bâtiments municipaux de la Ville de Tourcoing.

Considérant que la société PASCHAL ART CAMPANAIRE a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation.

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure le marché n°23.031 avec la société PASCHAL ART CAMPANAIRE en vue de la réalisation de l'entretien, de la réparation et du dépannage des installations des horloges, cloches et carillons des bâtiments municipaux de la Ville de Tourcoing.

La durée du marché est de douze mois à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois pour la même durée.

Les montants sont les suivants :

- Partie à prix unitaires sur bons de commande (réparation) : 30 000 € HT maximum.
- Partie forfaitaire (maintenance et dépannage) : 1 480 € HT.

Chaque reconduction est soumise aux mêmes montants.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com

10_DE-050-21500590-20230711-20031-00

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution des marchés seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **11 JUIL. 2023**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : **11 JUIL. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905933-20230711-23031-CC